

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 034-213401201-20230327-DEL01\_27MARS23-DE

S<sup>2</sup>LOW



# Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

## Table des matières

1. Le cadre légal du débat d'orientation budgétaire .....	3
2. Le contexte général.....	3
3. Nos priorités pour la commune .....	4
4. Perspectives budgétaires – Le fonctionnement.....	6
4.1. Le résultat 2022 .....	6
4.2. Les orientations budgétaires 2023.....	6
5. L'investissement.....	8
5.1. Les dépenses d'investissement .....	8
5.2. Les recettes d'investissement .....	9
6. L'épargne brute, la dette .....	9
6.1. L'épargne brute.....	9
6.2. La dette.....	9

## 1. Le cadre légal du débat d'orientation budgétaire

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, la présentation des engagements pluriannuels ainsi que des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur (art. L 2312-1 du CGCT). Il est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu du rapport d'orientation budgétaire.

La loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 prévoit également pour toutes les communes de plus de 3500 habitants l'obligation de présenter dans le rapport d'orientation budgétaire :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

## 2. Le contexte général

Après plusieurs années marquées par une crise sanitaire inédite, l'Europe est désormais confrontée à un niveau d'inflation jamais atteint depuis les années 80. L'augmentation des prix de l'énergie s'est aujourd'hui étendue à l'ensemble des biens et des services.

Dans ce contexte économique dégradé qui impacte fortement les dépenses de fonctionnement des collectivités, des mesures de sobriété et d'optimisation budgétaire doivent être engagées ou poursuivies afin de maintenir une capacité d'autofinancement satisfaisante.

Les principales mesures en faveur des collectivités prévues par la loi de finances pour 2023 sont les suivantes :

- augmentation de la dotation globale de fonctionnement (enveloppe supplémentaire de 320 millions) ;
- maintien du soutien à l'investissement local ;
- création d'un « fonds vert » destiné à soutenir les projets de transition écologique ;
- maintien du dispositif légal de revalorisation des bases locatives, à hauteur de 7,1% en 2023
- maintien du bouclier tarifaire en 2023.

### 3. Nos priorités pour la commune

La maîtrise de notre budget de fonctionnement nous permet de dégager à nouveau une épargne brute satisfaisante afin de poursuivre les actions engagées et développer de nouveaux projets pour notre commune. Nos priorités budgétaires 2023 s'articulent autour de trois grands axes :

- la poursuite de nos actions en faveur de la préservation de notre cadre de vie et des services rendus aux habitants

A ce titre, après la rénovation du parc Bocaud et l'achèvement du cœur de ville, nous poursuivons l'embellissement de notre territoire. Les espaces naturels seront préservés et nous continuerons le reboisement entrepris depuis de nombreuses années en partenariat avec le Département.

Les actions en faveur de la préservation de la nature et de notre patrimoine seront développées et nous apporterons tout notre soutien aux associations qui y contribuent au quotidien. Nous accompagnerons les initiatives lancées par le CEJ pour sensibiliser nos habitants au respect de la biodiversité et à la protection de la nature. Nous continuerons à accompagner les projets menés par les jardins familiaux, les vergers partagés mais aussi les écoles pour embellir notre cadre de vie. Nous poursuivons nos efforts dans la collecte et le recyclage de nos déchets, notamment lors des manifestations communales. Nous accompagnerons les associations telles Histoire et Patrimoine et le Cercle Généalogique pour continuer à faire découvrir les richesses de notre patrimoine et développerons des partenariats pour leur donner une plus grande visibilité.

Notre commune bénéficie d'un niveau d'équipement exceptionnel permettant à chacun d'avoir accès au sport et à la culture. Les équipements mis à disposition de nos associations, que ce soit les terrains de grands jeux, les gymnases ou salles de sport d'intérieur mais également la Passerelle et la médiathèque, permettent de proposer un programme extrêmement riche à l'ensemble de notre population. Nous poursuivons l'entretien et l'amélioration de ces équipements notamment, cette année, à la Passerelle. Les espaces de la médiathèque seront repensés pour répondre aux attentes de ses visiteurs de tout âge.

Le budget dédié à la culture sera maintenu et permettra de proposer une programmation culturelle riche et diversifiée. Les interactions entre la MJC, la médiathèque, les associations culturelles seront renforcées pour faire vivre les espaces culturels comme la passerelle, la chapelle, la maison de la coquille. Les festivités, en partenariat avec le tissu associatif, continueront à être un temps privilégié de partage et de convivialité entre toutes les générations.

Comme chaque année, nous réaffirmerons notre soutien à nos associations culturelles, sportives et citoyennes en accompagnant leurs projets à travers des subventions annuelles et la co-organisation de certaines manifestations portées par les offices municipaux des sports et de la culture.

La commune poursuivra ses actions à destination de tous les âges de la vie.

L'offre et la qualité de service de la petite enfance seront maintenues pour répondre aux attentes des familles. Nous maintiendrons notre participation aux projets périscolaires proposés à l'école. Le projet éducatif et pédagogique du service jeunesse sera maintenu pour offrir des services avec toujours le même niveau d'exigence et de qualité. Nous accompagnerons les projets du CEJ qui, par leurs actions, participe à tisser des liens entre nos différentes générations.

Nous poursuivons et continuerons à enrichir notre programme d'activités à destination des seniors pour leur offrir des temps de partage et de convivialité mais également pour lutter contre l'isolement et maintenir le lien social indispensable avec les plus fragiles.

Nous maintiendrons notre soutien aux actions mises en œuvre par le CCAS et ses partenaires ainsi qu'au fonctionnement de l'épicerie solidaire et aux nouvelles actions mises en place à destination

des bénéficiaires. La subvention communale sera maintenue. La finalisation de l'analyse des besoins sociaux de la commune permettra de cibler les nouvelles actions prioritaires à mettre en œuvre pour accompagner les personnes les plus fragiles.

Attentif à la sécurité et la tranquillité de tous, l'équipe de la police municipale poursuivra ses actions au plus près du terrain et de nos habitants, en lien avec les forces de gendarmerie.

Nous poursuivrons donc en 2023 toutes les actions menées pour contribuer à la préservation de nos espaces naturels, à l'aménagement de notre territoire, à la qualité et la diversité des services proposés, à la richesse et au dynamisme de notre tissu associatif, qui font la fierté de notre commune.

- la mise en œuvre d'un plan de transition écologique

La maîtrise des coûts de l'énergie est devenue un enjeu majeur pour notre commune pour maintenir notre capacité d'investissement. Avec le soutien de nos partenaires (Etat, Région et Département) mais également des fédérations sportives, la commune s'est engagée dans un vaste plan de transition écologique et de rénovation énergétique. Une enveloppe financière de 520 000 € est investie pour financer le remplacement en LED des ampoules à incandescence ou fluo compactes et la mise en œuvre d'outils de régulation de notre consommation. Ce plan concerne l'ensemble des bâtiments communaux et des équipements sportifs de la commune. A terme, ce plan doit permettre la diminution de notre consommation d'énergie de 20%.

Cet investissement est indispensable pour pallier la hausse des tarifs de l'énergie qui impacte notre budget de fonctionnement. Mais au-delà des économies attendues, il s'agit avant tout d'engager la commune dans une démarche plus globale de développement durable et respectueuse de l'environnement. La diminution de l'éclairage nocturne s'inscrit pleinement dans cette trajectoire tout comme le travail réalisé par nos équipes techniques pour l'optimisation du système de chauffage de nos bâtiments.

Un travail en étroite collaboration avec nos associations est lancé pour sensibiliser l'ensemble des intervenants et participants à la nécessaire maîtrise de notre consommation énergétique. Des investissements seront réalisés à cet effet pour la pose de compteurs individualisés et des systèmes de gestion programmables.

Dans ce cadre, l'audit énergétique lancé sur l'école Thierry PAUTES permettra également de définir les actions à mener sur cet équipement.

- le lancement de la création d'un nouveau groupe scolaire

L'année 2023 sera marquée par la mise en œuvre du nouveau groupe scolaire et le lancement d'un marché global de performance dédié à ce projet.

Des frais d'études seront engagés également pour la transformation de l'école Thierry PAUTES et l'aménagement des espaces du service jeunesse.

Une première enveloppe financière de 330 000 € sera inscrite au budget à cet effet.

Grâce à une gestion rigoureuse du budget de fonctionnement de notre commune, nos actions en faveur de notre cadre de vie et de la préservation de nos espaces naturels, notre soutien au tissu associatif, le développement des services offerts à la population seront maintenus tout en préparant notre commune aux enjeux de demain.

## 4. Perspectives budgétaires – Le fonctionnement

### 4.1. Le résultat 2022

Le résultat de l'exercice 2022 témoigne d'une gestion rigoureuse des crédits dans un contexte d'augmentation progressive du niveau d'inflation.

- **Les dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent en 2022 à environ 5,4 millions d'euros (+ 2,2% par rapport à 2021). On peut noter les éléments suivants :
  - les charges à caractère général sont quasiment équivalentes à celles réalisées en 2021 (+ 1%) ;
  - les charges de personnel ont progressé de 4%, incluant des revalorisations liées aux évolutions du SMIC (+ 5,56 %) et de la valeur du point d'indice de 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet.
- **Les recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à environ 6,3 millions d'euros (+ 4,4%). Cette augmentation est principalement due à une évolution positive de la ressource fiscale de plus de 5%.

Cette gestion permet de dégager, sur l'exercice, un excédent de fonctionnement (hors report de l'année précédente) d'environ 650 000 €.

	CA 2021	CA 2022	Taux de variation CA 2021/CA 2022	Variation CA 2021/ CA 2022 en valeur
Dépenses réelles de fonctionnement	5 306 356 €	5 422 734 €	+ 2,20%	+ 116 378 €
Recettes réelles de fonctionnement	6 095 620 €	6 366 921 €	+ 4,45%	+ 271 301 €

Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant passent de 769 € en 2021 à 785 € en 2022. La moyenne nationale s'établit à 954 € en 2021 (derniers chiffres définitifs connus).

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 883 € par habitant en 2021, 921 € en 2022 (moyenne nationale 2021 : 1 163 €).

### 4.2. Les orientations budgétaires 2023

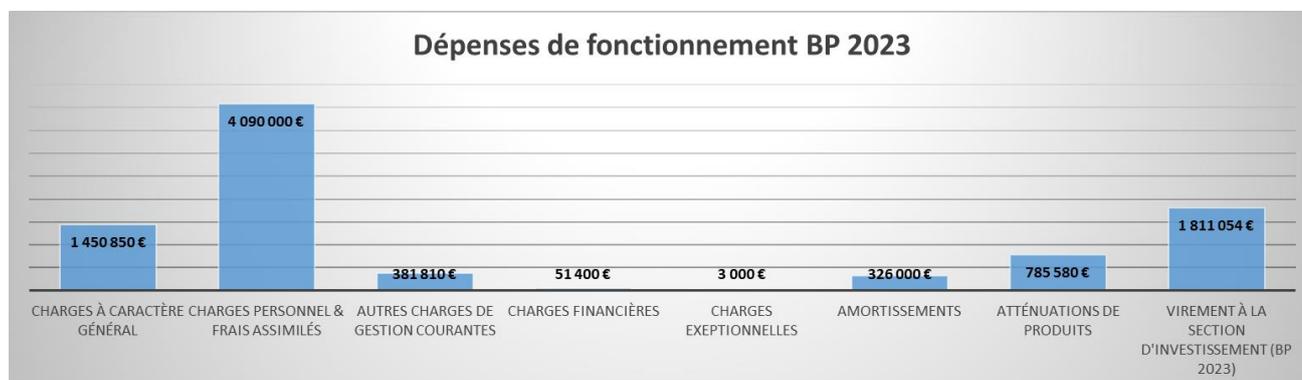
Les orientations budgétaires se traduisent, en section de fonctionnement, par :

- des dépenses réelles de fonctionnement réajustées à hauteur de 2% par rapport au budget primitif 2022 compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie et de certains produits et services dont le prix d'achat des repas servis au restaurant scolaire ;
- une évolution à la hausse des recettes de fonctionnement estimée à 7% liée à la revalorisation des bases locatives de 7,1%.

	Budget 2022	Prévision 2023	Taux de variation 2022/2023	Variation BP 2022/ BP 2023 en valeur
Dépenses réelles de fonctionnement	5 733 055 €	5 860 560 €	+ 2,22 %	+ 127 505 €
Recettes réelles de fonctionnement	6 130 489 €	6 586 770 €	+ 7,44 %	+ 456 281 €

## Répartition des dépenses de fonctionnement

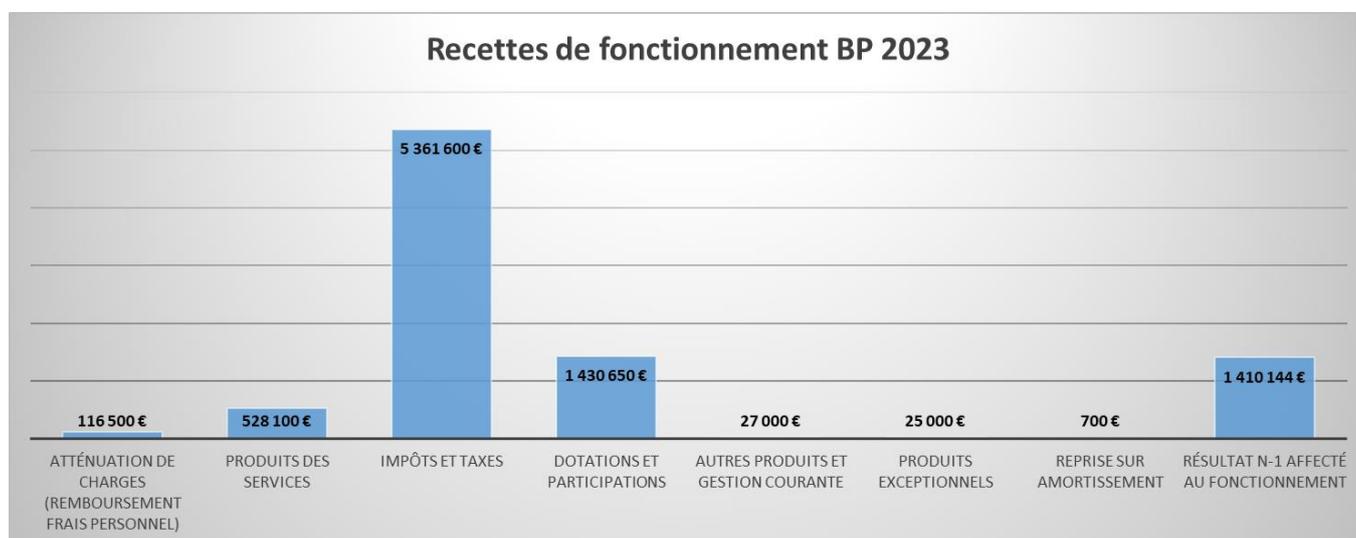
Les prévisions de la section de fonctionnement devraient permettre de dégager une enveloppe de crédits estimée à 1,8 million d'euros destinée au financement des dépenses d'équipement.



Les principaux postes de dépenses évoluent de la manière suivante :

- augmentation des charges à caractère général de 6,6%, chapitre le plus impacté par les augmentations (coût de l'énergie, de l'alimentation, des fournitures, des petits équipements, des prestations) ;
- hausse des charges de personnel estimée à 2,2% (soit 88 000 €) par rapport au budget 2022. L'évolution de la masse salariale, tient compte des effets de la progression du SMIC sur les emplois de catégorie C et de la revalorisation de la valeur du point d'indice sur une année pleine.  
Cette hausse intègre également l'augmentation de la prime d'assurance indemnisant les frais liés aux garanties statutaires des agents (+ 20 000 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit environ +25%).

## Répartition des recettes de fonctionnement



## 5. L'investissement

### 5.1. Les dépenses d'investissement

En 2022, les dépenses d'équipement ont atteint 1,7 million d'euros.

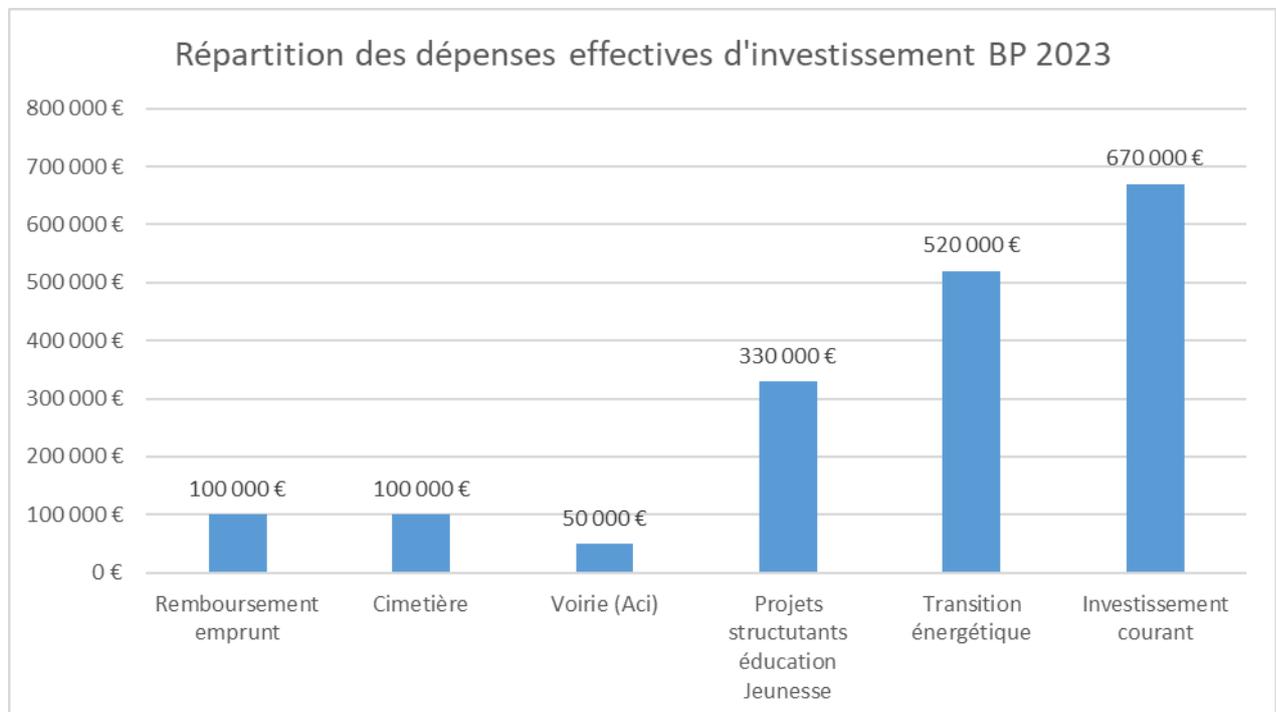
328 000 € restent à réaliser portant notamment sur des études en cours, des logiciels, des travaux d'aménagement ou de réparations, l'achat d'équipements.

Pour 2023, l'investissement s'élève à environ 3,2 millions d'euros et s'articule autour de trois priorités :

- l'investissement courant permettant de garantir la qualité des services et des équipements existants, à hauteur de 670 000 € ;
- la transition énergétique, à hauteur de 520 000 € ;
- les projets structurants à destination de la Jeunesse (construction d'un nouveau groupe scolaire, transformation de l'école T. Poutes, aménagement d'un centre de loisirs) dont 330 000 € pour les études et les prestations intellectuelles et 1 500 000 € pour la phase opérationnelle dont le démarrage est subordonné aux délais de procédure de la commande publique

Les opérations revêtant un caractère pluriannuel seront réalisées dans le cadre d'autorisations de programme (création d'un nouveau groupe scolaire, réaménagement de l'école maternelle T. Poutes, création d'un centre de loisirs).

Les projets structurants et les aménagements liés à la transition énergétique feront l'objet de demandes de concours financiers auprès des partenaires publics.

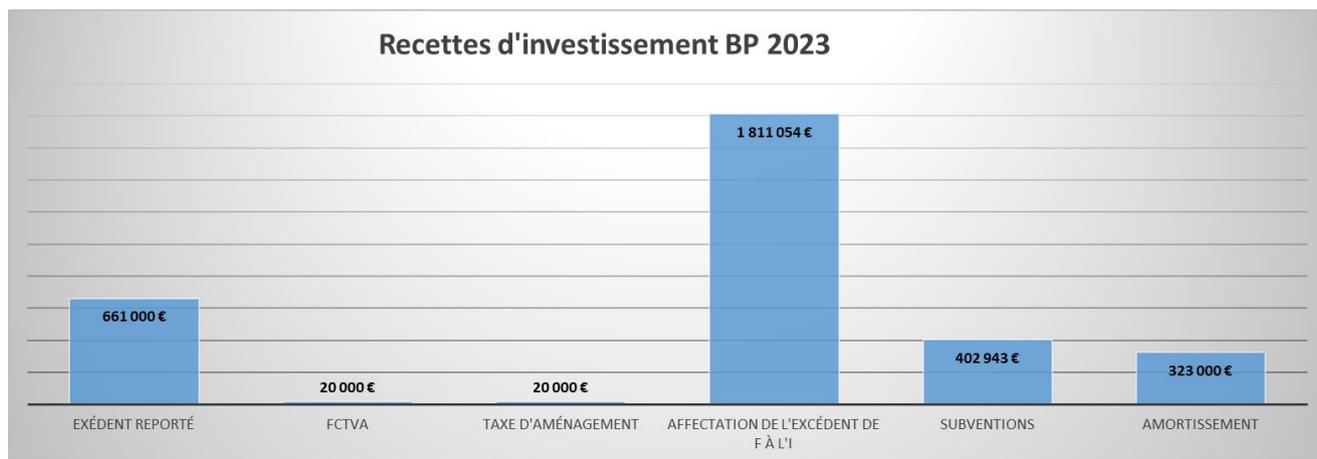


## 5.2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de l'exercice 2022 se sont portées à 2,5 millions. Restent à réaliser 93 000 € (reliquats de taxe d'aménagement et de subventions).

Les recettes d'investissement prévues en 2023 s'élèvent à 3,2 millions et sont composées :

- du solde d'exécution de l'exercice 2022 à hauteur de 661 000 €
- du virement de la section de fonctionnement à hauteur de 1,8 M€
- de taxe d'aménagement et du FCTVA pour 40 000 €
- de subventions pour 400 000 €



Les crédits inscrits en recettes d'investissement couvrent les dépenses prévues au budget sans besoin de recourir à l'emprunt, réservé uniquement, conformément à nos engagements, aux programmes structurants de la commune.

## 6. L'épargne brute, la dette

### 6.1. L'épargne brute

L'épargne brute est constituée de l'excédent recettes réelles de fonctionnement/dépenses réelles de fonctionnement. En 2022, elle représente 137 € par habitant.

Cette épargne (944 000 €) sera employée au financement des opérations d'investissement prévues en 2023.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement participe au maintien de cette capacité d'autofinancement.

### 6.2. La dette

Au 31 décembre 2022 le capital restant dû s'élève à 1 630 241 €.

L'évolution de l'encours entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023 est décrite ci-dessous :

Encours au 1 <sup>er</sup> janvier	Nouveau financement 2023	Amortissement	Encours au 31 décembre 2023
1 630 241 €	0	99 763 €	1 530 478 €

La dette compte trois emprunts contractés auprès de deux prêteurs.

Type de taux	Prêteur	Encours	Echéance	Taux
Fixe	Caisse d'Epargne	612 500 €	30/06/2040	1,02%
Variable	SFIL CAFFIL	259 905 €	01/08/2030	2,77%
Barrière	SFIL CAFFIL	757 836 €	01/07/2038	4,94%
TOTAL		1 630 241 €		

La dette par habitant est de 238 € en 2022 (pour mémoire 271 € en 2015).

En 2021, elle s'élevait, pour les communes de même strate démographique, à 775 €.

